



I N F O



LISPEL - Info n° 3-2016
La feuille de liaison des spéléos lorrains

Certificat médical obligatoire pour tous

- Christophe Prévot -

Le 20 septembre dernier, le président de la F.F.S. signalait à tous les présidents de clubs, par le biais de la liste d'informations fédérale Clubs, que le [décret n° 2016-1157](#) relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport était paru le 24 août. Ce décret, qui entre en vigueur au 1^{er} septembre 2016, vient notamment modifier les conditions de délivrance d'une licence d'une fédération sportive relativement au certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

Le nouvel article D231-1-1 stipule que « Les dispositions des articles L. 231-2 à L. 231-2-3 s'appliquent à toute licence délivrée par une fédération sportive ouvrant droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives qu'elle organise, ainsi qu'aux licences d'arbitres. La durée d'un an mentionnée aux articles L. 231-2 à L. 231-2-3 s'apprécie au jour de la demande de la licence ou de l'inscription à la compétition par le sportif. »

L'article L231-2, en référence, indique que « L'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée. »

De plus, l'article L 231-2-3 nous informe que « Pour les disciplines, énumérées par décret [N.D.L.R. : c'est le cas de la spéléologie qui est signalée comme activité en environnement spécifique dans l'article D231-1-5 et présentant des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3], qui présentent des contraintes particulières, la délivrance ou le renouvellement de la licence ainsi que la participation à des compétitions sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. La délivrance de ce certificat est subordonnée à la réalisation d'un examen médical spécifique dont les caractéristiques sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et des sports. »

Si on peut s'étonner de la méthode autoritaire de faire du ministère à imposer à tous un mode de fonctionnement unique sans concertation et sans tenir compte de l'accidentologie réelle, il n'en reste pas moins que les présidents de clubs vont avoir à imposer l'exigence d'un certificat médical pour pouvoir légitimement licencier leurs adhérents... En effet, la responsabilité du président de club sera systématiquement engagée si un licencié a un accident

Sommaire

- Certificat médical obligatoire pour tous 1
- Exposition de photographie souterraine 2
- Guide fédéral de fusion des régions 3
- État d'avancement de la fusion Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine 4
- Travaux à la M.L.S. 4
- Sortie de présentation du site de Pierre-la-Treiche 5
- Sécurisation de l'accès aérien au réseau du Rupt-du-Puits 5
- À noter sur les agendas 6

Directeur de publication :
Christophe Prévot
Rédacteur en chef :
Christophe Prévot
Dépôt légal : octobre 2016
Imprimeur : ÉCOVAL — Nancy
ISSN : 2104-8703

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

lié à un problème médical et que le certificat n'est pas en sa possession...

Il convient donc que chaque licencié prenne les devants et prévoit une visite médicale avec un médecin afin d'obtenir

le précieux sésame. Pour cela, et en 2 attendant que le ministère décide du contenu du certificat (!), chacun trouvera un modèle proposé par la F.F.S. sur le site fédéral :

http://ffspeleo.fr/certif_medical

Exposition de photographie souterraine

- U.S.B.L. spéléologie -

Le club spéléologique de Longwy (U.S.B.L. spéléologie) a accueilli en 2014 trois nouveaux membres férus de photographie souterraine, aussi bien en milieu naturel (cavités karstiques et tectoniques) qu'artificiel (mines, casemates, tunnels,...). L'un d'entre eux, Fabien Champredonde, a déjà participé à des expositions régionales à Montier-en-Der (Haute-Marne), Marly (Moselle) et Vittel (Vosges) (festivals autour de la biodiversité). Le deuxième, Aurélien Guerra, présente ses magnifiques clichés sur un site internet (<https://www.flickr.com/photos/orguerra>). Le troisième, Alexis Lhironnelle, qui accompagne souvent Aurélien Guerra dans ses séances photographiques, a souhaité organiser une exposition locale qui profiterait de l'élan fourni par ses collègues.

Ainsi, nous sommes heureux d'annoncer la tenue d'une exposition de photographie souterraine dans le cadre prestigieux de l'ancienne Banque de France de Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle), les 21, 22 et 23 octobre 2016. La manifestation s'appuiera sur les infrastructures mises à disposition gracieusement par la ville de Longwy.

Le but est de présenter au grand public la passion des spéléologues pour le monde souterrain, ainsi que la beauté et la diversité de ce dernier. Si la région Grand Est n'est pas particulièrement réputée pour ses cavités naturelles, elle en recèle malgré tout d'intéressantes, qu'il s'agit de faire découvrir. Sensibiliser le public à la fragilité du karst et à sa richesse biologique, géologique et hydrologique constitue également un objectif de l'exposition.

Les milieux souterrains artificiels, presque plus connus dans le Grand Est, seront conjointement présentés sous un angle artistique, loin de leur image plutôt négative perçue de l'extérieur. Les mines de fer abandonnées constituent notamment un patrimoine industriel fort intéressant, tout comme les galeries de la Ligne Maginot dont la valeur historique dépasse le cadre

militaire.

Outre Fabien Champredonde et Aurélien Guerra, Thomas Rossi et Nathalie Witt (directrice de la commission audiovisuelle de la LISPEL) sont annoncés pour vous présenter leurs plus beaux clichés illustrant la face cachée de la Terre. Vous aurez ainsi l'occasion d'admirer une cinquantaine de photographies représentatives de la diversité des milieux hypogés, qu'ils soient régionaux ou extrarégionaux.

Pour tout renseignement complémentaire, un site internet a été spécifiquement créé pour présenter la manifestation :

<http://www.expo-speleo.cla.fr>

Comme indiqué sur l'affiche de la manifestation (ci-dessous), l'exposition sera ouverte au public de 10 h à 18 h pendant les trois journées prévues. Réservez votre week-end et au plaisir de vous rencontrer à Longwy !



Lors de l'assemblée générale 2015, la F.F.S. a adopté de nouveaux statuts prenant en compte la réforme territoriale dite loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République).

Le code du sport impose un principe général de concordance territoriale entre l'organisation administrative française et l'organisation fédérale.

Il est donc nécessaire de faire coïncider le secteur géographique des comités régionaux avec celui des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (on passe donc de vingt-deux C.S.R. à quatorze en comptant le C.R. de l'Île de la Réunion). Si le ressort territorial des services déconcentrés de l'État chargés des sports demeure inchangé au niveau départemental, il est néanmoins possible d'y déroger en regroupant plusieurs départements. Cette opportunité devra s'évaluer en fonction du nombre de clubs dans les départements et de la volonté de leurs élus de travailler ensemble. Cette possibilité, si elle est retenue, devra cependant respecter les limites géographiques des départements et ne pas procéder au découpage de l'un d'entre eux.

Le calendrier qui nous est donné détermine l'achèvement des regroupements au plus tard le 31 décembre 2017. C'est pourquoi le conseil d'administration de la Fédération propose de décaler les élections des conseils d'administration des comités régionaux en 2017, pour éviter de faire un renouvellement en 2016 sur le périmètre actuel et de procéder à des élections en 2017, sur le nouveau périmètre. Cette année supplémentaire permettra de laisser plus de temps pour constituer des équipes. Cette mesure s'applique, en premier lieu, aux comités régionaux. Elle peut également être étendue aux comités départementaux qui envisageraient de se regrouper.

Afin de réaliser ces regroupements dans les meilleures conditions et de faire aboutir la réorganisation de la F.F.S., nous mettons à votre disposition les documents suivants :

- ✦ Guide de la fusion ;
- ✦ Modèle de statuts pour les structures déconcentrées de la F.F.S. ;
- ✦ Modèle de R.I. pour les structures déconcentrées de la F.F.S. ;

✦ Annexe 1-5 des articles R 131-1 et R 131-11 (dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées) ;

✦ Voir également les statuts et le règlement intérieur de la F.F.S. sur le site fédéral : <http://ffspeleo.fr/documentation-federale-38.html>

Vous pouvez également vous faire accompagner par un Dispositif local d'accompagnement (D.L.A.) soit pour la conduite du changement, l'animation et l'organisation des comités de pilotage, soit sur les aspects techniques, juridiques et financiers de la fusion.

Par ailleurs, nous vous invitons à respecter le calendrier suivant :

✦ Pour les C.D.S. qui n'envisagent pas de fusion, adoption de nouveaux statuts en conformité avec les statuts fédéraux lors de votre prochaine A.G. (fin 2015 ou 1^{er} trimestre 2016) ;

✦ Pour les C.D.S. et les C.S.R. qui vont fusionner, faire voter lors de la prochaine A.G. (fin 2015 ou 1^{er} trimestre 2016) la prolongation du mandat de vos administrateurs pour préparer la fusion et les élections du C.A. de la nouvelle association issue de la fusion ;

✦ Participation aux réunions de grandes régions pour échanger et se concerter sur les fusions, leurs contraintes et leurs conséquences ;

✦ Constituer des comités de pilotage pour élaborer le traité de fusion durant l'année 2016 ;

✦ Faire valider par les A.G. extraordinaires respectives ce traité de fusion (fin 2016 ou 1^{er} trimestre 2017) ;

✦ Procéder à l'élection du C.A. de la nouvelle association issue de la fusion, dont le mandat sera raccourci d'un an ;

✦ Réaliser les déclarations, les publications et immatriculations nécessaires ;

✦ L'ensemble des opérations de fusion et l'adoption des nouveaux statuts et R.I.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

devront être achevées pour fin juin 2017.

Enfin, le pôle vie associative et ses commissions « statuts et règlements

fédéraux » et « juridique » restent à votre **4** disposition tant pour la rédaction de vos statuts et R.I. que pour toute question touchant à la fusion. Vous pouvez le contacter à secretariat@ffspeleo.fr

État d'avancement de la fusion Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine

- Christophe Prévot -

Depuis la réunion fédérale du grand Nord-Est qui s'est tenue à Tomblaine à la Maison régionale des sports de Lorraine le 13 février dernier, un groupe de travail composé de licenciés alsaciens, champardennais et lorrains, dont les trois présidents de région, s'est constitué pour travailler à la fusion de nos trois régions et préparer l'ensemble des documents.

Le groupe de travail a ainsi réfléchi tout d'abord au type de fusion à envisager et aux projets et actions de chaque région afin que personne ne se trouve lésé dans la fusion. Une fois les grands objectifs décidés, comme la fusion en utilisant la LISPEL comme structure support, le groupe de travail a préparé les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur puis élaboré un plan de fusion et un plan de développement.

La prochaine réunion du groupe se tiendra le vendredi 25 novembre à partir de 19 h 30 à la Maison régionale de sports de Lorraine à Tomblaine. L'ordre du jour portera sur :

- ✎ validation définitive des documents en cours (statuts, R.I., plan de développement, plan de fusion) ;
- ✎ calendrier des A.G. des C.D.S. pour désignation des représentants à l'A.G. du nouveau C.S.R., des A.G. extraordinaires des trois C.S.R. actuels et de l'A.G. extraordinaire de démarrage du nouveau C.S.R. ;
- ✎ modalités d'information des clubs et individuels ;
- ✎ liaison avec l'A.A.M.L.S. ;
- ✎ budget prévisionnel 2017.

Travaux à la M.L.S

- Christophe Prévot -

La [Maison lorraine de la spéléologie](#) (M.L.S.) a été inaugurée en 1999, ce qui fait donc 17 ans. Durant toutes ces années le matériel a bien servi et a aussi bien vieilli... De plus, si le gîte était aux normes en 1999, il faut maintenant l'adapter à la venue de personnes handicapées, non seulement parce que c'est la loi, mais aussi parce que la LISPEL s'est engagée dans une démarche d'ouverture de la découverte du milieu souterrain envers les personnes à mobilité réduite (voir : Prévot C. (2015) - « Un parcours souterrain pour personnes à mobilité réduite », *Spelunca* n° 137, F.F.S., Lyon, p. 51-54 & Prévot C. (2016) - « Une journée en Joëlette à Savonnières-en-Perthois », [LISPEL-Info n° 2-2016](#), LISPEL, Tomblaine, p. 3).

Le comité directeur de l'Association pour l'animation de la M.L.S. (A.A.M.L.S.) a donc décidé plusieurs choses afin d'entretenir et améliorer la maison :

- ✎ réaliser régulièrement des séances de travaux d'entretien (peinture, nettoyage, remplacements...) avec des bénévoles de la LISPEL ;

- ✎ engager un projet de réalisation d'une chambre accessible à des handicapés ;
- ✎ remplacer le matériel de cuisine défectueux (cuisinière, lave-vaisselle et armoire réfrigérante).

Si le premier point est aisé à mettre en œuvre et peu onéreux, les deux autres nécessitent des moyens financiers importants que la seule association ne peut supporter.

Concernant les lourds travaux de mise aux normes pour handicapés, diverses pistes financières sont explorées.

Concernant le matériel de cuisine, la LISPEL a été sollicitée pour subvenir aux remplacements. Dans une décision du 11 mai dernier le comité directeur de la Ligue a décidé d'attribuer 7 000 € pris sur fonds propres afin de remplacer les matériels de cuisine anciens et fatigués. Ainsi, depuis mi-septembre, une nouvelle cuisinière à four électrique et feux gaz, une nouvelle armoire réfrigérante et un nouveau lave-vaisselle sont venus prendre place dans la cuisine et

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

vont profiter aux prochains stages de spéléologie (initiation-perfectionnement du C.D.S. 10 mi-octobre et exercice secours de la grande région fin octobre) qui se

dérouleront à la M.L.S.

5

C'est donc un investissement conséquent que la LISPEL vient d'effectuer au profit de tous les spéléologues utilisant les locaux.

Sortie de présentation du site de Pierre-la-Treiche

- Pascal Admant, commission Bibliothèque de la LISPEL -

La première sortie de présentation du site de Pierre la Treiche à l'intention des personnels de la [Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion de Laxou](#) a eu lieu le dimanche 29 juin 2014 en matinée.

Après plusieurs hésitations sur la date et la participation, nous avons accueilli deux personnes : Claire Fournet, responsable de la coordination de l'animation et de la valorisation du paysage du site de Sion, et M. Pierre Montpied, chercheur à l'Inra Champenoux, les bibliothécaires étant partantes pour une autre date.

Cette rencontre a été l'occasion également de prendre contact avec M. Jean-Paul Dabonville, de Pierre-la-Treiche, impliqué dans la valorisation du patrimoine de la commune.

Comme prévu, la matinée a débuté par une présentation le long du chemin des grottes, suivie de la visite en aller-retour de l'ancien réseau des 7 Salles. Cette approche permet une familiarisation en douceur avec le milieu souterrain.

Les porches de Sainte-Reine offrent de nombreux thèmes d'observation, à partir

desquels il est agréable de présenter les travaux sur les divers aspects du site. Le parcours des 7 Salles est le lieu idéal du baptême de spéléologie en Lorraine.

En fin de matinée, devant le refuge de l'USAN, « l'apéro souterrain » a rassemblé le petit groupe ainsi que Jean-Michel Guyot en visite aux grottes avec deux amis.

Quelques références incontournables :

✦ Losson B. (2003) - *Karstification et capture de la Moselle (Lorraine, France) : vers une identification des interactions*, Thèse doctorat géographie, Univ. Metz, 3 vol., 825 p.

✦ Losson B. et Quinif Y. (2001) - « La capture de la Moselle : nouvelles données chronologiques par datations U/Th sur spéléothèmes », *Karstologia* n° 37, F.F.S., Paris, p. 29-40

✦ Prévot C. et Perez J.-B. (2009) - « Les grottes de Pierre-la-Treiche », [Le P'tit Usania n° 126](#), USAN, Nancy p. 1-4

Ouvrages à consulter à la [bibliothèque de la LISPEL](#) à Laxou (bibliothèque municipale ouverte en journée, profitez-en !).

Sécurisation de l'accès aérien au réseau du Rupt-du-Puits

- Christophe Prévot -

La convention d'accès liant la LISPEL et l'O.N.F. datant de 2012 (convention actuellement en renégociation) concernant l'accès aérien par le forage au réseau du Rupt-du-Puits stipule (article 4) que « le forage ouvert sera obligatoirement sous surveillance extérieure pendant son ouverture et la durée des explorations. » Cette clause est particulièrement gênante pour les groupes qui viennent visiter le réseau et n'est, malheureusement, pas un gage de sécurité vis-à-vis des personnes qui pourraient circuler aux abords du forage alors qu'il est ouvert, le surveillant extérieur ne pouvant pas nécessairement intercepter un enfant qui se précipiterait sur le forage pour regarder à l'intérieur.

La LISPEL a donc émis le souhait que la tête

de puits soit sécurisée avec un système qui puisse se refermer sur les explorateurs supprimant de fait l'obligation de laisser une personne de surveillance. L'O.N.F. ayant bien compris la problématique a accepté que nous engagions des travaux sur la tête de puits afin de disposer d'un système s'ouvrant et se fermant de l'extérieur comme de l'intérieur, suivant le même principe que les têtes des puits de la Vierge ou de Clairlieu au Spéléodrome de Nancy.

C'est Sébastien Colson, du GERSM (Bar-le-Duc), qui a accepté de plancher sur le sujet et a proposé un projet de fermeture consistant en des panneaux enfermant la tête de puits avec cadenas accessible de

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

l'extérieur comme de l'intérieur. Les travaux ont été engagés cet été et se sont achevés en septembre. Dorénavant le dernier de chaque groupe peut refermer le panneau ouvrant et remettre le cadenas en place. Si

un nouveau groupe arrive il accède au **6** cadenas et peut ouvrir le panneau.

Un grand bravo à l'équipe de Meusiens qui ont participé aux travaux et ont permis cette importante avancée dans la gestion de l'accès au Rupt-du-Puits.



À noter sur les agendas

- 🦋 **14-16 octobre** : stage initiation-perfectionnement-pré initiateur du C.D.S. 10 à la M.L.S. à Lisle-en-Rigault (55). Contact : [Christophe Petitjean](#) (06 09 45 18 58)
- 🦋 **21-23 octobre** : exposition de photographie souterraine à Longwy (voir page 2)
- 🦋 **22-23 octobre** : exercice secours « S.S.F. Grand Est » à la M.L.S à Lisle-en-Rigault (55). Contact : [Éric Zipper](#) (06 79 26 43 33)
- 🦋 **11-13 novembre** : stage Jeunes de la LISPEL à Montrond-le-Château (25). Contact : [Sabine Véjux-Martin](#) (06 14 77 25 38)
- 🦋 **17-19 novembre** : 6^e Festival du film de montagne et d'exploration à Saulxures-lès-Nancy. Programme complet : <https://festival-montagne-exploration.org>
- 🦋 **25 novembre** : réunion du groupe de travail sur la fusion à la M.R.S.L. à Tomblaine.
- 🦋 **14 décembre** : réunion du comité directeur de la LISPEL à la M.R.S.L. à Tomblaine.

Toutes les actions régionales à venir ici : <http://csr-l.ffspeleo.fr/?view=programme.php>

PROCHAIN BULLETIN : JANVIER 2017

Partenaires et financeurs :



Si vous avez des informations à diffuser, n'hésitez pas !

🦋 Vous souhaitez partir en stage fédéral ? Consultez le calendrier des stages : <http://ffspeleo.fr/calendrier-des-stages-27.html>

🦋 Et pour en savoir plus sur les divers événements nationaux : <http://ffspeleo.fr/agenda-36.html>

